



SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ENERGIE DU
DEPARTEMENT DE LA HAUTE-SAONE
20, avenue des Rives du Lac - 70000 VAIVRE-ET-MONTOILLE
Tél. : 03.84.77.00.00. - Télécopie : 03.84.77.00.01
e-mail : contact@sied70.fr

**PROJET DE TRAVAUX N°F 5184 ET F 5856
SUR LE RESEAU DE DISTRIBUTION PUBLIQUE D'ELECTRICITE**

Articles L113-3 et 5 du Code de la voirie routière, L323-1 du Code de l'énergie, L421-4 et R421-9 du Code de l'urbanisme

- Consultation prévue à l'article II-1 du décret n°2011-1697 du 1^{er} décembre 2011 modifié relatif aux ouvrages des réseaux publics d'électricité et des autres réseaux d'électricité et au dispositif de surveillance et de contrôle des ondes électromagnétiques.
- Demande d'accord technique prévu à l'article 47-C du Règlement de la voirie départementale et des éventuels règlements des voiries communales et (ou) intercommunales.

Nous avons l'honneur de vous faire connaître que sauf opposition ou observation de votre part formulée dans le délai de 30 jours à compter de la présente demande, nous ferons exécuter les ouvrages faisant l'objet du présent dossier, selon les prescriptions techniques et les règlements de voiries en vigueur. En outre, dans le cadre de la loi 93-1418 du 31 décembre 1993, nous vous demandons de nous indiquer les éventuels problèmes prévisibles d'hygiène et de sécurité pendant le futur chantier ou lors de l'exploitation ultérieure des futurs ouvrages.

A) RENSEIGNEMENTS ADMINISTRATIFS :

Désignation des travaux : Extension du réseau concédé d'électricité pour un lotissement Habitat 70 "Champs Meilley" (desserte externe et interne)

Département : HAUTE-SAONE
Commune : SAINT-GERMAIN
Concession du projet, date : SIED 70 – 30/11/1995
Concessionnaire actuel : ERDF
Concession de la canalisation existante : Distribution publique

Ces travaux concernent :

- la voirie nationale :
- la voirie départementale : RD n° 314
- la voirie communale ou intercommunale :
- le domaine privé :

B) RENSEIGNEMENTS TECHNIQUES :

- Date probable de démarrage des travaux : 2^{ème} semestre 2015
- Durée prévisible du chantier : 50 jours

- Entreprise réalisatrice :
SAS HAEFELI
Z.A. de la Saline
Rue des Berniers
B.P. 63
70202 LURE CEDEX

C) SERVICES CONSULTES :

- SIED 70
- CC DU PAYS DE LURE
- Schéma Directeur Territorial d'Aménagement Numérique du Département de la Haute-Saône
- ELECTRICITE RESEAU DISTRIBUTION FRANCE
- FRANCE TELECOM
- VEOLIA EAU
- D.S.T.T. UT70 LURE
- Chambre d'Agriculture de la Haute-Saône
- Direction Départementale des Territoires
- Commune de SAINT-GERMAIN

Fait à Vaivre-et-Montoille le
Pour le SIED 70

NOTICE DE PRESENTATIONⁱ

Commune de SAINT-GERMAIN

F 5184 et F 5856 - Extension du réseau concédé d'électricité pour un lotissement Habitat 70
"Champs Meilley" (desserte externe et interne)

1) Analyse de l'état initial du site

La commune de SAINT-GERMAIN, de type rurale, se situe à environ 35 km à l'Est de Vesoul. La zone des travaux se situe lieudit « Champs Meilley ».

La commune de SAINT-GERMAIN ne présente aucune caractéristique particulière au titre de la législation sur les sites et monuments historiques.

2) Justifications des travaux

Les travaux d'extension du réseau concédé d'électricité, pourront consister pour :

- le dossier F 5856 – Desserte interne, en :
 - une extension souterraine du réseau concédé d'électricité longue d'environ 680 mètres avec la mise en place dans la tranchée d'un câble d'éclairage public;
 - la dépose d'environ 110 mètres de ligne aérienne d'électricité à basse tension surplombant le terrain ;
 - la reprise en souterrain d'un branchement existant ;
 - la création d'un génie civil de télécommunication composé de 3 chambres et d'environ 160 mètres de fourreaux nécessaires à la reprise du branchement existant et de 2 futures parcelles ;
 - la mise en place de 14 lampadaires identiques à ceux installés au lotissement « Champs Vaudey » mais équipés chacun d'un appareillage à leds de 50W.
- le dossier F 5184 – Desserte externe, en :
 - la création d'un poste de transformation de type PSSB équipé d'un transformateur de 160 kVA ainsi que ses raccordements aux réseaux aériens d'électricité à haute tension de catégorie A existant long d'environ 80 mètres et à basse tension long d'environ 40 mètres.

3) Justifications relatives à la sécurité des personnes et des biens et à la protection de l'environnement

La mise en souterrain du nouveau réseau permet de réduire au maximum l'impact visuel et garantit au maximum la sécurité des personnes.

Les travaux projetés respecteront les normes en vigueur, notamment l'arrêté (NOR : ECOI0100130A) du 17 mai 2001 fixant les conditions techniques auxquelles doivent satisfaire les distributions d'énergie électrique et seront réalisés suivant les règles contenues notamment dans la publication UTE C18-510 (recueil d'instruction générale de sécurité d'ordre électrique).

ⁱ article I du décret n° 2011-1697 du 1^{er} décembre 2011